

Les contraintes sanitaires se réduisent comme peau de chagrin. Depuis aujourd'hui, le port du masque n'est plus imposé dans les lieux publics (sauf en intérieur dans les transports) et le passe vaccinal disparaît partout où il s'appliquait. Le décret qui décline ces principes généraux n'a été publié qu'hier au *Journal officiel*. Il abroge, en réalité, de nombreuses autres contraintes, telles que la distanciation physique (supprimée de la liste des gestes barrière) ; la mise à disposition de savon ou gel hydroalcoolique dans les transports ; la mise en oeuvre de règles sanitaires dans les événements et leur déclaration en préfecture ; les aménagements contre le Covid-19 dans les salles de spectacles, de conférences ou de cinéma ; la limitation des contacts lors des livraisons de marchandises, etc. Dans certains cas (rassemblements, certains hébergements touristiques), le préfet peut toutefois réactiver des mesures de restriction, "lorsque les circonstances locales l'exigent". Enfin, comme prévu, les établissements de santé conservent le passe sanitaire (sauf visites pour une urgence ou un dépistage au coronavirus) et ont désormais la possibilité de contrôler l'identité des personnes qui présentent leur QR code. Le masque reste également requis dans ces lieux, et peut être imposé, en plus, dans les pharmacies, laboratoires ou cabinets médicaux.

### **... mais très flou abandon du protocole en entreprise**

Quid des entreprises ? Mystère... En principe, le protocole sanitaire devait être abandonné aujourd'hui, pour être remplacé par un guide pratique très allégé. Mais, dans les faits, ce midi, le premier était toujours en ligne, comme si de rien n'était, et le second pas encore officiellement disponible. Sur le site gouvernemental dédié au Covid-19, il était simplement indiqué la fin du port du masque en entreprise à partir de ce lundi, mais pas celle du fameux protocole. Seule certitude : le décret d'allègement des restrictions sanitaires, paru hier, fixe la date d'échéance de la nouvelle amende administrative, créée en début d'année, contre le non-respect des règles anti-coronavirus par les employeurs. Cette sanction ne peut s'appliquer qu'à des manquements constatés par l'inspection du travail avant le 13 mars. Jusqu'ici, elle était censée expirer, au plus tard, le 31 juillet.

## 11 mars

## Guerre en Ukraine : l'Europe en ordre de bataille pour sa souveraineté...

Sus à la dépendance, place à la souveraineté ! En réponse à la crise russo-ukrainienne, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, réunis à Versailles, se sont accordés pour accélérer sur deux fronts. En matière d'**énergie**, des mesures d'urgence seront présentées dans deux semaines pour préserver entreprises et ménages de la flambée des prix actuelle, mais aussi garantir les approvisionnements de l'hiver prochain. Suivra, en mai, un plan censé permettre de « sortir, d'ici à 2027, de notre dépendance aux gaz, pétrole et charbon russes », a expliqué Emmanuel Macron, ce qui supposera « investissements et équipements nouveaux ». Il s'agira, par exemple, de développer le GNL, le biogaz, l'hydrogène et les renouvelables. Second axe : la **défense**. Le président français assure vouloir « consolider et bâtir des filières industrielles » européennes, pour limiter le recours à l'import. La déclaration finale du sommet insiste sur l'investissement, l'innovation et le renforcement "de notre industrie de défense, y compris ses PME". Une analyse des besoins et des propositions complémentaires sont attendues pour la mi-mai. Enfin, les Vingt-Sept réaffirment leur engagement pour réduire leurs "dépendances stratégiques", y compris dans l'**alimentaire**. Sur ce plan, « l'Europe et l'Afrique seront très profondément déstabilisées » par la guerre en Ukraine, a prévenu Emmanuel Macron. Il appelle donc l'UE à « préparer et réévaluer notre stratégie de production » dans ce domaine aussi.

### ... l'économie de la zone euro en zone de turbulences

La guerre en Ukraine va bel et bien faire tanguer l'économie européenne. La croissance de la zone euro va fondre, mais devrait résister quand même, pour atteindre +3,7 % cette année, selon la BCE. C'est malgré tout 0,5 point de moins qu'espéré il y a trois mois. L'impact du conflit en cours devrait surtout se faire sentir sur l'inflation : elle pourrait culminer à +5,1 %, c'est-à-dire quasiment 2 points au-dessus de ce qui était initialement prévu. Mais tout dépendra de la suite des événements en Ukraine, de l'impact des sanctions actuelles, et des éventuelles mesures supplémentaires, prises contre la Russie, reconnaît la Banque centrale européenne. Elle a d'ailleurs déjà prévu deux scénarios encore plus dégradée : dans le pire des cas, le PIB ne progresserait alors que de 2,3 %, mais les prix s'envoleraient de 7,1 %.

## Cybersécurité : les entreprises trop négligentes

Les entreprises doivent se réveiller au plus vite. De plus en plus visées par les attaques informatiques, elles doivent "plus que jamais" investir dans leur cybersécurité, prévient l'agence nationale chargée de ces questions (Anssi). Un impératif renforcé par le contexte géopolitique actuel. A ce propos, l'Anssi publie un bulletin d'information sur les menaces liées à la crise russo-ukrainienne. Elle met particulièrement en alerte les sociétés comptant des filiales dans les pays belligérants, les tentatives d'hameçonnage mobilisant cette actualité, ou encore l'utilisation de produits informatiques d'origine russe, comme les logiciels Kaspersky.

## Le Covid-19 n'a pas dit son dernier mot...

Un grain de sable dans la levée des restrictions sanitaires. L'épidémie de Covid-19 est bel et bien en train de repartir. A trois jours de la suspension du passe vaccinal, de la fin du port obligatoire du masque et de la disparition du protocole en entreprise, le ministre de la Santé a reconnu « un rebond » de la maladie. Pour autant, « nous serons, lundi, dans les objectifs que nous nous étions fixés. Il n'y a donc pas de difficulté à aller au bout de la démarche », a tenté de rassurer Olivier Véran, en déplacement en Isère. Sauf que les chiffres lui donnent en grande partie tort, au regard des seuils qu'il avait lui-même fixés : hier soir, le taux d'incidence se stabilisait toujours au-dessus de la barre des 500, quand le nombre de patients en soins critiques restait plus proche de 2 000 que des 1 500 espérés.

## ... l'aérien veut enterrer toutes les contraintes

Reprise épidémique ou pas, le secteur aérien fait front contre les restrictions sanitaires. L'Iata et ACI Europe, représentants des compagnies internationales et des aéroports continentaux, exigent, en vue de la saison estivale, la levée de toutes les contraintes imposées aux voyageurs, à l'intérieur comme aux frontières de l'espace Schengen et de l'UE. Dans leur collimateur : les tests de dépistage, les preuves de vaccination, et même les masques, dès lors qu'ils ne sont plus exigés, par ailleurs, dans les autres lieux publics. Les deux organisations réitèrent toutefois leur soutien au passe

sanitaire européen. En janvier, le transport aérien a enregistré une demande encore inférieure de près de 50 % par rapport à la même période de 2019 (mais +82,3 % sur un an), indique l'Iata, dans une publication séparée.

## Innovation : 17 universités en *pôle position*

L'Etat complète, et conclut, sa carte des universités à la pointe de la recherche. Elles sont 8 à rejoindre soit l'initiative d'excellence (IdEx), soit celle dite "Science, innovation, territoires, économie" (I-SITE). Lancés en 2010, ces labels visent à fédérer les acteurs locaux pour "accélérer la recherche et la formation sur les secteurs prioritaires" de la France, dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir. Concrètement, les 17 pôles désormais constitués se partageront 300 millions d'euros par an, leur promet le gouvernement. Parmi les dernières universités retenues figurent celles de Lille, Clermont-Ferrand, Montpellier, ou encore Nantes.

 **A lire :** Nantes Université obtient le label I-site Next pour accélérer sur l'industrie et la santé du futur

## Industrie : le groupe Cochez au chevet de Caddie

La direction de Caddie gagne du temps et un investisseur. En redressement judiciaire depuis janvier, le fabricant alsacien de chariots vient d'obtenir un renfort de poids dans sa tentative de sauvetage, celui du groupe nordiste Cochez.

## 10 mars

### **Guerre en Ukraine : main tendue aux entreprises en difficulté...**

Pas besoin d'attendre le "plan de résilience" du gouvernement pour se faire aider par l'Etat (voir ci-après). La ministre de l'Industrie conseille aux entreprises fragilisées par la crise russo-ukrainienne de se signaler sans attendre, « avant d'être dans de trop grosses difficultés de trésorerie : plus tôt on prend la situation, plus facile sont les solutions que l'on trouve avec les banquiers, les actionnaires, les différentes parties prenantes », a fait valoir Agnès Pannier-Runacher, en marge d'une visite dans le Pas-de-Calais. Selon elle, Bercy dispose déjà de moyens pour soutenir ces sociétés. En particulier,

les commissaires aux restructurations et prévention des difficultés des entreprises (CRP), déjà mobilisés sur les problématiques de coûts de l'énergie, ont élargi leur travail aux conséquences de la guerre en Ukraine. « Systématiquement, nous proposons un accompagnement » aux entreprises concernées, assure la ministre.

### ... premières initiatives au niveau régional...

Pour les entreprises en mesure de patienter, la réponse du gouvernement à la guerre en Ukraine passera par son fameux "plan de résilience". Il sera présenté la semaine prochaine et « sera très sectorisé », a indiqué le Premier ministre Jean Castex. Autre précision du jour : « Plus les entreprises seront exposées [à la situation en Russie], plus les compensations seront élevées ». En attendant d'en savoir plus, certaines collectivités prennent les devants, à l'image de la Région Sud, qui dégage ses propres mesures ou la préfecture de Gironde, qui anticipe sur l'emploi des réfugiés.

### ... Technature dans le flou...

Difficile d'y voir encore clair sur toutes les conséquences de la guerre en Ukraine. Même pour les entreprises impliquées dans les pays belligérants, la situation reste confuse, comme en témoigne Technature. Le breton réalise 8 % de ses exportations de produits cosmétiques dans cette zone.

▶ **A lire :** Technature veut aider ses clients ukrainiens

### ... l'indépendance européenne en débat...

Réunion au sommet au Château de Versailles. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne se retrouvent pendant deux jours pour imaginer les suites à donner à la crise russo-ukrainienne. Après un tir groupé de sanctions immédiates et en rafales contre la Russie, les Vingt-Sept se pencheront notamment sur deux priorités de moyen terme : construire « l'indépendance énergétique totale de la France et de l'UE dans les dix années qui viennent », dicit le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, et mettre enfin sur les rails l'"Europe de la défense", autre Arlésienne du projet communautaire.

### ... les ventes maritimes sur pause, entre autres

Le secteur maritime dans le viseur des représailles contre la Russie. L'Union européenne a étendu ses interdictions de ventes de biens et de technologies aux équipements de navigation et de radiocommunications pour les navires (hors livraisons humanitaires ou impératifs de sécurité maritime), selon le Journal officiel de l'UE. La fourniture de services et de financement liés à ces produits est également bannie. Par ailleurs, la liste des personnalités russes sanctionnées est élargie et vise désormais "862 individus et 53 entités", a annoncé, hier, la Commission européenne.

De son côté, Moscou entame la contre-riposte. Le pays interdit, jusqu'à la fin de l'année, les exportations de technologies en lien avec les télécoms, la santé, le matériel agricole et ferroviaire, les équipements électriques, ainsi que diverses machines-outils et types de bois. Les navires européens devraient aussi être prochainement empêchés d'accoster dans les ports russes.

## **Emploi : la crise du Covid-19 change la donne pour 2030...**

Il y aura bien un semblant de "monde d'après" sur le marché du travail. La crise sanitaire devrait quelque peu dévier de leur trajectoire les créations d'emploi, en France, sur la prochaine décennie, affirme une étude de France Stratégie et la Dares. Parmi les secteurs gagnants : la santé, l'informatique, mais aussi la construction, voire, dans une certaine mesure, l'industrie.

**▶ A lire :** Informatique, BTP, industrie... : quels secteurs recruteront d'ici 2030 ?

## **... les entreprises changent de ton sur les seniors**

Les salariés de plus de 50 ans ont encore toute leur place en entreprise. C'est en quelque sorte le message derrière l'initiative de 32 sociétés (dont Michelin, Renault, Damartex, ou encore l'Apec), signataires d'un "acte d'engagements" en faveur des seniors. Au nombre de dix, leurs promesses s'avèrent relativement générales et larges ("recruter des personnes à toutes les étapes de leur carrière" ; "favoriser la transmission des savoirs et le partage d'expérience entre les générations"...), ou, au contraire, très précises et déroutantes (comme "remercier les collaboratrices et collaborateurs [qui partent à la retraite], en célébrant et en saluant leur carrière"). Mais les entreprises assurent que ces paroles déboucheront bien sur des "dispositifs" concrets, doublés d'un partage de bonnes pratiques.

## 9 mars

### **Le boom des prix à la pompe, la goutte de trop**

La flambée des prix de l'essence met le feu à l'économie française. Plusieurs secteurs s'alarment désormais ouvertement d'une envolée des coûts, qui menacent directement leur activité, voire leur survie. En réponse, le gouvernement promet une "aide appropriée". Mais prévient aussi qu'il n'y en aura pas pour tout le monde.

 **A lire :** L'explosion des prix de l'essence met les entreprises et l'État sous intense pression

### **Ca va vraiment bien pour l'emploi...**

L'emploi salarié plus solide que prévu en 2021, l'intérim beaucoup moins. Le secteur privé a finalement créé 677 700 postes nets l'an dernier (+3,5 %), d'après l'Insee, soit quasiment 30 000 de plus qu'initialement annoncé. A l'inverse, l'institut statistique avait largement surestimé le rebond du travail temporaire : il n'a progressé "que" de 5,4 % au quatrième trimestre (au lieu de +9,1 %). Pas de quoi remettre en cause pour autant son retour à la normale (réévalué à +6,3 % par rapport à fin 2019). Dans la construction, néanmoins, les effectifs intérimaires parviennent tout juste à se rétablir (+0,1 % sur deux ans), précise la Dares (ministère du Travail) dans une publication séparée.

### **... beaucoup moins pour les salariés français**

Le Covid-19 continue d'affecter la santé mentale des travailleurs. C'est ce que révèle le baromètre que vient de publier Empreinte Humaine, un cabinet spécialisé dans la prévention des risques psychosociaux : 41 % des 2 000 salariés français interrogés en pleine vague Omicron, entre fin janvier et début février, éprouvent de la détresse psychologique. C'est 3 points de plus que lors de l'édition précédente de ce baromètre, en octobre. Pouvant déboucher sur des burn-out ou des dépressions si elle est chronique, cette détresse touche en priorité les femmes (47 %), les jeunes (54 % des moins de 29 ans) et les salariés de la fonction RH (64 %). Pour les entreprises, la gestion des risques psychosociaux continue donc d'être un sujet, deux ans après le

déclenchement de l'épidémie. Et un sujet qu'elles vont devoir apprendre à mieux maîtriser : moins d'un tiers des salariés estiment que leur employeur a pris la pleine mesure de cette problématique.

## **Bis repetita pour l'exonération des frais générés par le télétravail**

Petit coup de pouce fiscal pour les télétravailleurs. Le gouvernement reconduit l'exonération d'impôt sur le revenu pour les remboursements de dépenses liées au distanciel. C'est-à-dire les allocations versées par l'employeur pour couvrir les frais de télétravail. Dans ce cas, il appartient à ce dernier d'indiquer à l'administration fiscale les dépenses concernés. Les salariés, qui ont opté pour la déduction des frais professionnels pour leur montant réel, peuvent aussi bénéficier de cette mesure. Dans les deux cas, les exonérations d'impôts sont limitées à 2,50 euros par jour, 55 euros par mois et 580 euros par an.

## **Recyclage : au tour des textiles, des composites et du papier**

Après les plastiques et les métaux, le gouvernement s'attaque au recyclage des textiles, des matériaux composites et du papier et cartons. Il vient pour cela de lancer trois nouveaux volets de son appel à projets "Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux". Dotés au total de 45 millions d'euros, ces trois nouveaux axes ciblent toute la chaîne du recyclage, de la conception des produits, jusqu'à leur transformation et à leur réutilisation. Les entreprises ont jusqu'au 26 juillet pour déposer leurs projets.

## **Hydrogène : 15 projets dans les starting-blocks**

Qui veut gagner des milliards ? La France va demander à la Commission européenne d'inscrire 15 projets industriels français dans son PIIEC dédié à l'hydrogène. Ce genre de programmes, centrés sur des sujets stratégiques pour l'UE, permet d'attribuer aux entreprises retenues des aides d'Etat très généreuses. En l'occurrence, après validation de Bruxelles, "ce sont plus de 7 milliards d'euros d'investissements publics et privés qui pourront être déployés", explique le ministère français de l'Economie. Parmi les projets présélectionnés, ceux de Genvia et d'Alstom en Occitanie, Symbio en Auvergne-Rhône-Alpes, McPhy à Belfort, Hyvia dans le Grand Est, ou encore

Normand'Hy, porté par Air Liquide.

▶ **A lire :** [Air Liquide lance le chantier de l'une des plus grandes usines d'hydrogène décarboné du monde](#)

## Numérique : 500 recrutements pour Onepoint

Onepoint s'ancre à Nantes. Après y avoir investi une vingtaine de millions d'euros dans de nouveaux locaux, l'entreprise de services du numérique parisienne projette à présent 500 embauches dans la Cité des Ducs.

▶ **A lire :** [Onepoint projette 500 recrutements à Nantes d'ici 2025](#)

## Guerre en Ukraine : la Russie boudée par les entreprises

A chaque jour ses annonces d'entreprises qui tournent le dos à la Russie, dans la foulée de son assaut sur l'Ukraine. Parmi elles, deux françaises ont sauté le pas aujourd'hui. Alstom indique "suspendre toute livraison" et "tout investissement futur" vers ce pays. Le groupe va également réévaluer la valeur comptable de sa participation de 20 % dans une entreprise ferroviaire russe. Dans le même temps, la guerre en Ukraine interrompt aussi les discussions en cours entre Alstom et Kiev sur une commande de locomotives, estimée à 880 millions d'euros par la presse. De son côté, Dassault Systèmes a "décidé de suspendre toute nouvelle activité en Russie et en Biélorussie". Mais l'entreprise informatique "continuera à apporter un support minimal à [ses] clients existants non soumis aux sanctions" prononcées par la communauté internationale à l'encontre de ces deux Etats.

## 8 mars

### 📍 La fin du protocole sanitaire en entreprise

Il sera bientôt bon à ranger au fond de votre placard à archives. Le protocole sanitaire en entreprise disparaîtra dès lundi prochain, a annoncé la ministre du Travail, ce matin, sur *LCI*. La fin d'une longue parenthèse de près de deux ans, au cours de laquelle ce document, et ses multiples moutures successives, ont dicté l'organisation du travail en période de Covid-19. Son abandon s'ajoute à la suspension du passe vaccinal et la levée du port du masque obligatoire, également programmées pour lundi. L'épidémie n'est pourtant

pas finie (le reflux des contaminations semble même s'enrayer depuis quelques jours), mais les élections arrivent vite...

▶ **A lire :** Le protocole sanitaire en entreprise bientôt remplacé par un "guide pratique" moins contraignant

## Guerre en Ukraine : 2 000 PME dans la tourmente...

Les PME françaises ne sont pas à l'abri de la crise russo-ukrainienne. Environ 2 000 d'entre elles sont affectées par le conflit, selon le secrétaire général de la CPME Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, interrogé par *France Info*. Soit parce qu'elles sont directement implantées dans l'un des deux pays en guerre, soit parce qu'elles commercent avec eux. S'y ajoutent les conséquences de l'envolée des prix de l'énergie pour les industriels et les transporteurs. De son côté, le patron du Medef reconnaît un « impact évident », sans toutefois pouvoir le chiffrer. « Il est aussi possible qu'il y ait un effet psychologique fort, prévient Geoffroy Roux de Bézieux : on voit déjà des annulations de voyages », selon lui.

## ... le patronat avance ses idées pour la "résilience"...

Face aux tensions économiques nées de cette crise russo-ukrainienne, l'Etat promet un "plan de résilience". Cette riposte était au coeur de nouvelles consultations menées, cet après-midi, par le Premier ministre. Jean Castex a reçu les filières industrielles, puis les partenaires sociaux, à Matignon. La CPME prévoyait de réclamer, à cette occasion, des garanties sur les approvisionnements en métaux et minerais, ainsi que le rétablissement du chômage partiel sans reste à charge et « des moratoires sur le paiement des charges sociales et fiscales », a indiqué son secrétaire général à la radio. Pour sa part, le Syndicat des indépendants en profite pour plaider en faveur de "l'allongement de droit" du calendrier de remboursement des PGE pour toutes les TPE et l'étalement du paiement des cotisations 2021 sur plusieurs années.

## ... Tryba Energy se retrouve en première ligne

Sa centrale solaire est plongée dans le noir. L'entreprise alsacienne Tryba Energy exploite un site de production photovoltaïque en Ukraine. Débranché aux premières heures de l'invasion russe, il est désormais placé sous étroite